

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**CHIMIE CIRCUIT  
28104 - DREUX**

## NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



### **CHIMIE CIRCUIT**

Route de Paris  
Parc d'Entreprises de La Radio  
28104 - DREUX

**Contact : M. Thomas MAURELLI**  
Directeur Général

**AFFAIRE N° : 1607-E14Q2-023**

**Date d'édition du rapport : Septembre 2018 – Version 02**

**AUTEUR : Sylvain GOUGEON**

Email : [sylvain.gougeon@socotec.com](mailto:sylvain.gougeon@socotec.com) ; Tél. : 02.47.70.40.40

**SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Centre-Val de Loire**

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1. GENERALITES .....	3
1.2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION .....	3
1.3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
1.4. REGIME ICPE SOLLICITE .....	4
1.5. AGREMENTS DECHETS .....	5
<b>2. PRESENTATION DES ACTIVITES.....</b>	<b>6</b>
2.1. ACTIVITES.....	6
2.2. HORAIRES ET EFFECTIFS .....	6
2.3. LOCALISATION ET ACCES .....	6
2.4. SURFACES GLOBALES.....	8
2.5. CAPACITES DE TRAITEMENT .....	8
<b>3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE .....</b>	<b>10</b>
3.1. SYNTHESE DES ENJEUX .....	10
3.2. INCIDENCE DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES POUR EVITER, REDUIRE VOIRE COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS .....	13
3.3. MESURES DE SUIVI .....	16
3.4. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS EXISTANTS.....	17
<b>4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>18</b>
4.1. NATURE DES RISQUES .....	18
4.2. MESURES DE REDUCTION DES RISQUES .....	19

## 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### 1.1. Généralités

<b>Raison sociale :</b>	<b>CHIMIE CIRCUIT</b>
<b>Siège Social :</b>	Route de Paris Parc d'Entreprises de La Radio – Bâtiment F 28104 – DREUX
<b>Nature juridique :</b>	Société A Responsabilité Limitée (SARL)
<b>Capital social :</b>	100 000 €
<b>SIRET :</b>	33404207400032 RCS Chartres
<b>Code NAF :</b>	4675Z – Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques
<b>Signataire de la demande :</b>	M. Thomas MAURELLI, Directeur Général

### 1.2. Localisation de l'installation

L'installation faisant l'objet de la présente demande d'Autorisation Environnementale est implantée sur la commune de Dreux, dans le département de l'Eure-et-Loir (28), route de Paris, au sein du Parc d'Entreprises de La Radio – Bâtiment F (*cf. carte de localisation au 1/ 25 000ème en pièce complémentaire du DAE*).

<b>Adresse postale :</b>	<b>CHIMIE CIRCUIT</b> Route de Paris Parc d'Entreprises de La Radio – Bâtiment F 28104 – DREUX
<b>Téléphone / télécopie :</b>	02.37.38.30.28 / 02.37.38.29.28
<b>N° de parcelles cadastrales :</b>	Section CK – Parcelles n° 42 et 104.
<b>Propriétaire du terrain :</b>	Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, délégation à la SEMCADD (Société d'Economie Mixte Locale de Construction et d'Aménagement et de Développement du Drouais)
<b>Surface totale du site :</b>	9 562 m <sup>2</sup>
<b>Surface construite :</b>	4 250 m <sup>2</sup>
<b>Effectif moyen du site :</b>	6 personnes
<b>Chargé du suivi du dossier :</b>	M. Thomas MAURELLI, Directeur Général

### 1.3. Contexte réglementaire

La société CHIMIE CIRCUIT exploite actuellement sur la commune de Dreux (28) une installation de valorisation de déchets non dangereux contenant des métaux précieux et non ferreux.

L'exploitation de l'établissement est à ce jour régulièrement Autorisée au titre du bénéfice des droit acquis et régie par différents récépissés de Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une demande de modification des conditions d'exploiter a été déposée par l'exploitant le 4/02/2017 afin de porter le volume des bains cyanurés de 1 000 litres à 3 000 litres et de déclarer une nouvelle activité de tri-transit-regroupement de déchets dangereux.

En retour, l'administration a demandé la constitution d'un dossier d'Autorisation Environnementale conforme aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement.

**Le présent dossier constitue une demande d'autorisation Environnementale, conformément aux dispositions des articles R.181-12 du Code de l'Environnement, concernant un projet ICPE pour la société CHIMIE CIRCUIT, sur son site localisée Route de Paris – Parc d'Entreprises La Radio sur la commune de Dreux dans le département de l'Eure-et-Loir (28).**

Il est à noter que la réalisation d'une étude d'impact soumise à Evaluation Environnementale n'a pas été exigée par l'administration suite à l'examen au cas par cas soumis par l'exploitant en date du 4/10/2017 et complétée au 18/10/2017. Conformément à l'article R.181-2 du Code de l'Environnement, une étude d'incidence environnementale a donc été réalisée.

### 1.4. Régime ICPE sollicité

Le classement ICPE sollicité dans le cadre de cette demande d'autorisation environnementale est le suivant (selon art. R.511-9 du Code de l'Environnement) :

Tableau 1 : Classement ICPE sollicité APPRO SERVICE

Rubriques	Désignation	A, E, DC, D ou NC	Observations (voir détails ci-après)	RA (km)
2552-2	Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et alliages non-ferreux	DC	Capacité de production maximum : <b>0,5 t/j</b>	/
2711-2	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques	DC	Volume entreposé maximum : <b>800 m<sup>3</sup></b>	/
2713-2	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	DC	Surface maximum d'entreposage : <b>900 m<sup>2</sup></b>	/
2790	Installation de traitement de déchets dangereux	A	Quantité maximale de déchets dangereux traités (DD) : <b>6 t/j</b>	2
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux	A	Quantité maximale de déchets non dangereux traités (DND) : <b>24 t/j</b>	2
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d')	NC	2 chargeurs d'une puissance totale : <b>6,16 kW</b>	/
1450	Solides inflammables (stockage ou emploi de)	NC	Quantité maximum stockée : <b>3 kg</b>	/

Rubriques	Désignation	A, E, DC, D ou NC	Observations (voir détails ci-après)	RA (km)
<b>4110</b>	<b>Toxicité aiguë catégorie 1</b> pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.  1. Substances et mélanges solides.	NC	Quantité maximum stockée : <b>175 kg</b>	/
<b>4510</b>	<b>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.</b>	NC	Quantité maximum stockée : <b>65 kg</b>	/
<b>4706</b>	<b>Nitrate de Potassium</b>	NC	Quantité maximum stockée : <b>100 kg</b>	/
<b>4734</b>	<b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</b>	NC	Quantité maximum stockée : <b>600 kg</b>	/
<b>4741</b>	<b>Les mélanges d'hypochlorite de sodium</b>	NC	Quantité maximum stockée : <b>1 000 kg</b>	/
<b>4802</b>	<b>Gaz à effet de serre fluorés</b>  2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.  a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur)	NC	Quantité maximum de fluide présent dans les circuits de refroidissement (fours de fusion et évapo-concentrateur) : <b>20 kg</b>	/

**A** : Autorisation

**E** : Enregistrement

**D** : Déclaration

**DC** : Soumis au contrôle périodique

**NC** : Non Classé

**RA** : Rayon d’Affichage

Par ailleurs, l'établissement CHIMIE CIRCUIT de Dreux ne relève pas du statut "SEVESO", ni par dépassement direct des seuils Seveso seuils ou bas haut indiqués dans la nomenclature des installations classées, ni par cumul.

Enfin, les activités exercées par la société CHIMIE CIRCUIT sur son site de Dreux (28), ne sont pas visées par un classement sous les rubriques 3XXX de la nomenclature des ICPE et ne sont donc pas soumises à la directive IED "Industrial Emission Directive".

## 1.5. Agréments déchets

En application des articles D.181-15-7 et L.541-22 du Code de l'Environnement, la présente installation classée de traitement de déchets requiert un agrément pour la gestion des déchets. Par ailleurs, les activités de Négoce et Courtage de déchets ainsi que de Transport par route de déchets sont régulièrement déclarées auprès de la Préfecture de l'Eure-et-Loir.

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES

### 2.1. Activités

L'activité de la société CHIMIE CIRCUIT consiste à traiter, recycler et valoriser les déchets industriels (solides ou liquides) contenant des métaux précieux et non ferreux (Au, Ag, Pd, Pt, Sn, NI, Cu...) pour en extraire des matières premières secondaires recyclables et valorisables.

Les matières valorisées peuvent donc être :

- ▶ les bains chimiques de traitement de surface (in situ, grâce à des unités mobiles placées chez le client) ;
- ▶ les matières de récupération (cathodes, anodes, filtres...) ;
- ▶ les rebus de production des industries électroniques, de traitements de surface ;
- ▶ les composants et fractions non dangereuses de Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

CHIMIE CIRCUIT collecte et trie les déchets en vue d'un traitement et d'une valorisation positive des biens et matières les constituant.

Trois procédés de traitements peuvent être proposés :

- ▶ traitement mécanique par broyage et tri matière ;
- ▶ traitement hydrométallurgique : solvatation des métaux en milieu alcalin, puis récupération par voie électrolytique ;
- ▶ traitement pyrométallurgique : production des métaux par fusion et affinage à partir du produit de recyclage.

### 2.2. Horaires et effectifs

Le site est en activité du lundi au vendredi de 7 h à 17 h.

L'effectif permanent de CHIMIE CIRCUIT sur le site de Dreux est de 6 personnes.

### 2.3. Localisation et accès

La société CHIMIE CIRCUIT est implantée au sein du Parc d'Entreprises de La Radio, au Nord-Est de la commune de Dreux, dans le département de l'Eure-et-Loir (28).



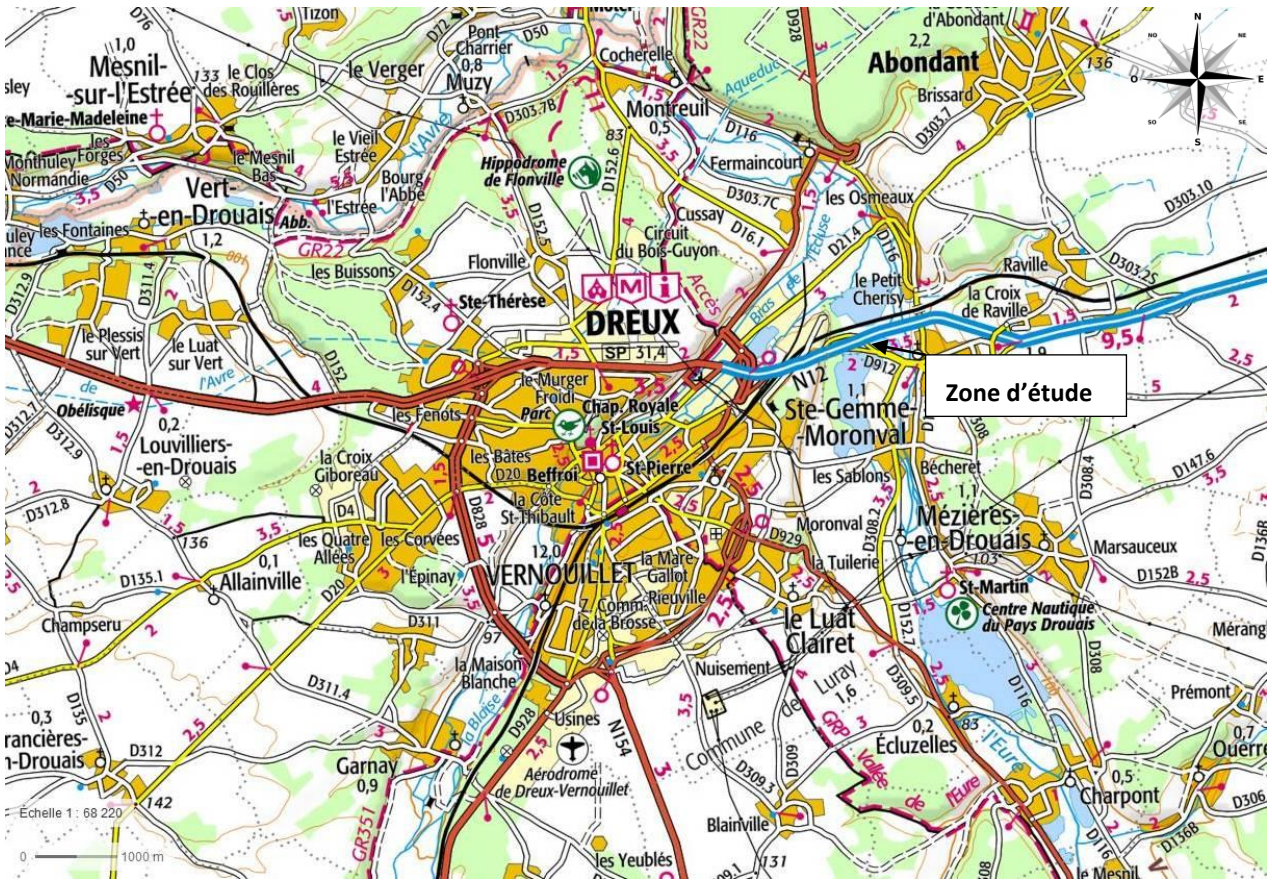


Figure 1 : Carte de localisation IGN 1/50000 (source : Géoportail)

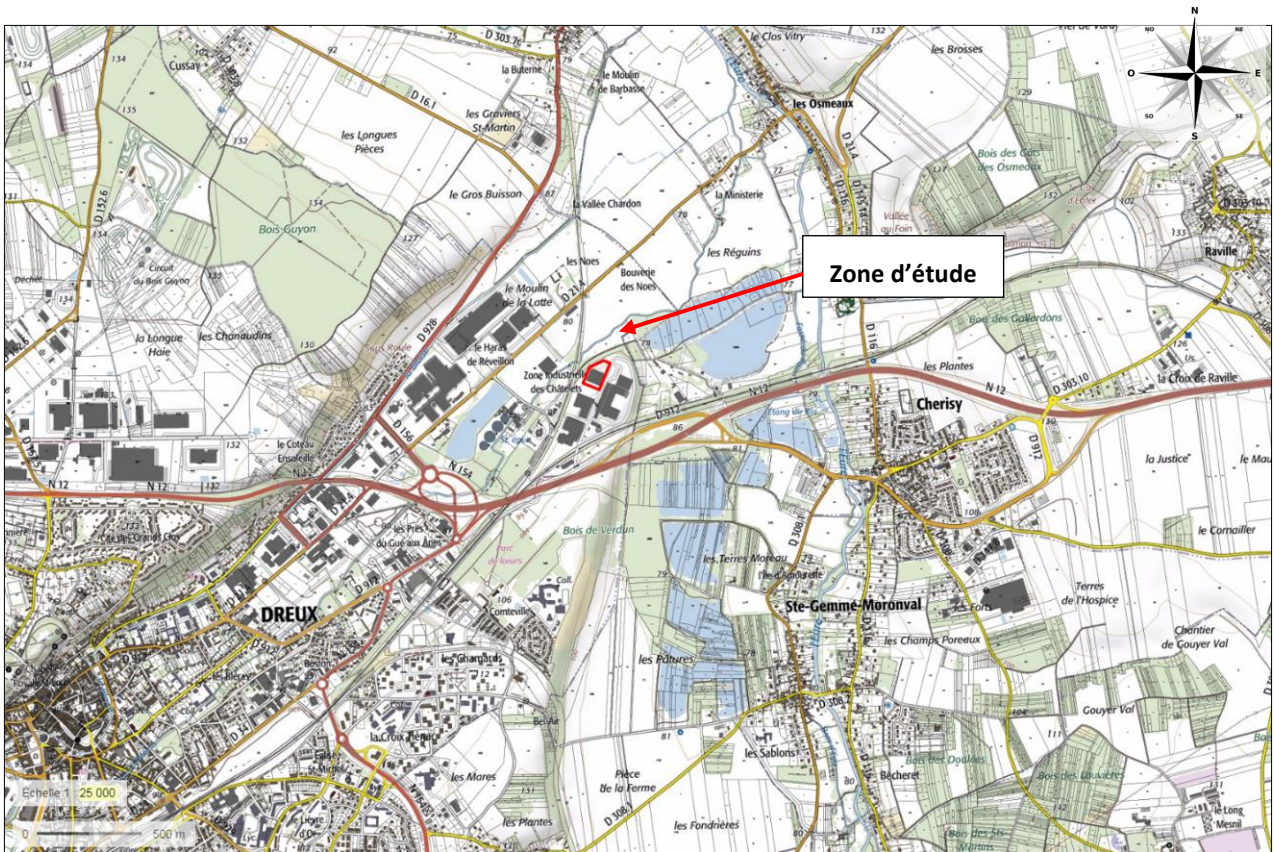


Figure 2 : Carte de localisation IGN 1/25000 (source : Géoportail)



L'accès au parc d'entreprises La Radio se fait essentiellement par une voie sans issue depuis la RN 12, qui relie Dreux à Paris. Un second accès est possible à l'Ouest du Parc d'Entreprises depuis le chemin des Châtelets.

## 2.4. Surfaces globales

Le Parc d'entreprises La Radio occupe une superficie de 15 ha et se compose de différents bâtiments à vocation industrielle et tertiaire. La superficie du site CHIMIE CIRCUIT est de 9 562 m<sup>2</sup> et se décompose entre celle du bâtiment de 4 250 m<sup>2</sup> et celle des extérieurs 5 312 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment se décompose en deux parties : la partie C1 et la partie C2.

- ▶ Partie C1, comportant :
  - en rez-de-chaussée : accueil, 3 bureaux, local détente et sanitaires ;
  - le local fonderie, le laboratoire, la chaîne de traitement et une zone de stockage.
  
- ▶ Partie C2, comportant :
  - la rampe d'accès et la zone de déchargement des camions ;
  - le broyeur et une zone de stockage.
  - un local maintenance / entretien

Ces deux parties communiquent par :

- la voie de déchargement
- un étage partiel (surface de 115,70 m<sup>2</sup>).

Le restant du site (environ 5 312 m<sup>2</sup>) est constitué de voiries, d'aires de stationnement et d'espaces paysagers.

## 2.5. Capacités de traitement

Les activités réalisées sur le site CHIMIE CIRCUIT de Creux (28) ont donc pour objectif **la valorisation des déchets contenant des métaux précieux non ferreux**, par traitement mécanique, hydrométallurgique et/ou pyrométallurgique.

Les tonnages traités par les 3 procédés de la société CHIMIE CIRCUIT sur les 2 dernières années sont les suivants :

Tableau 2 : Capacités de traitement de l'établissement (exercices 2015-2016 et 2016-2017)

	Exercice	
	2015-2016	2016-2017
Quantité déchets réceptionnés	221 t	240,3 t
Quantité broyée	37 t	43 t
Quantité fondue	1 t	1 t
Quantité démétalisée	39 t	35,5 t



La capacité maximum de traitement des déchets non dangereux relevée lors des 2 derniers exercices est donc de 80 t, ce qui représente en moyenne **0,4 t/j**. Actuellement les déchets réceptionnés ne sont pas tous traités sur le site, certains étant orientés directement vers un sous-traitant (transit). La masse totale de déchets réceptionnés n'est donc pas égale à la masse des déchets traités.

En fonction des contrats établis avec les différents clients de la société et avec la mise en place de nouvelles installations de traitement des déchets (second broyeur et dédoublement de la ligne de démétalisation), l'établissement sera apte à traiter l'ensemble des déchets réceptionnés sur son site, ce qui représentera jusqu'à **24 tonnes de déchets non dangereux par jour maximum** ou **6 tonnes de déchets dangereux par jour maximum**.

Tableau 3 : Capacités maximum de traitement de l'établissement

	Situation actuelle	Situation projetée
<b>Capacité de traitement par broyage</b>	Broyeur 1 : 3 t/j	Broyeur 1 : 3 t/j Broyeur 2 : 15 t/j
<b>Capacité de traitement par démétalisation</b>	Chaîne de démétalisation : 6 t/j	Chaîne de démétalisation : 6 t/j
<b>Capacité de traitement par fusion</b>	Fours 1 et 2 : 50 kg/j	Fours 1 et 2 : 50 kg/j
<b>Capacité totale de traitement de déchets non dangereux</b>	<b>9 t/j</b>	<b>24 t/j</b>
<b>Capacité totale de traitement de déchets dangereux</b>	-	<b>6 t/j</b>

Les déchets dangereux qui seront traités sur le site proviendront essentiellement d'installations de traitement et de revêtement de métaux :

- 11 01 05 \* : acides de décapage (bains)
- 11 01 07\* : bases de décapage (bains)
- 11 01 09 \* : boues contenant des substances dangereuses
- 11 01 11 \* : liquide aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses
- 11 01 98 \* : autres déchets contenant des substances dangereuses
- 11 02 05 \* : déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses
- 11 03 01 \* : déchets cyanurés (boues ou bains) provenant de la trempe

Leurs propriétés de danger majeures sont :

- HP 6 : Toxique pour l'homme
- HP 14 : dangereux pour l'environnement aquatique

### 3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

#### 3.1. Synthèse des enjeux

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

Tableau 4 : Synthèse des enjeux

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>		
<b>Contexte climatique</b>	Le climat est de type océanique atténué. Les hivers sont relativement doux et humides et les étés plus chauds et secs. Les précipitations se répartissent sur tous les mois de l'année. Les mois hivernaux restent les plus arrosés.	<b>Négligeable</b>
<b>Topographie</b>	Les pentes sont faibles voire nulles. Le site est déjà existant.	<b>Faible</b>
<b>Géologie</b>	La géologie du site révèle une succession de terrasses alluvionnaires du Quaternaire issues des cours d'eau environnants	<b>Faible</b>
<b>Hydrogéologie</b>	La première masse d'eau souterraine rencontrée est représenté par la formation FRHG211 « Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine de Saint-André ». La nappe de la craie est drainée par l'Eure. Le premier aquifère rencontré est localisé à environ 4 à 10 m de profondeur au droit du site étudié. Ce dernier n'est pas inclus dans un éventuel périmètre de protection lié à la ressource en eau potable. Aucun usage sensible n'est recensé à proximité ou en aval immédiat. L'aquifère est sensible aux éventuelles pollutions superficielles.	<b>Modéré</b>
<b>Sols pollués ou potentiellement pollués</b>	Le site est implanté sur un site BASOL : LG Philips (28.0065). Les investigations ont révélé la présence de pollution au niveau des sols, de la lagune et de la Blaise. Des mesures de gestion ont été mises en œuvre avec des actions curatives comme l'excavation ou le recouvrement des terres contaminées. Des restrictions d'usage sur les sols et sur l'utilisation de la nappe souterraine sont en cours d'instruction.	<b>Fort</b>
<b>Hydrologie</b>	Le site est de faible importance. Le site n'est pas concerné par des apports hydrauliques extérieurs ni par des zones d'écoulement préférentiel. Il est doté d'un réseau d'eaux pluviales se rejetant directement dans le bras de la Blaise.	<b>Modéré</b>

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Hydrographie</b>	Le site se situe dans le bassin versant de la Blaise localisé à 80 m au Nord des terrains. Son régime hydrologique est peu soutenu en période estivale. Le Bras de ce cours d'eau est l'exutoire naturel de l'installation existante. Le bon état écologique de la masse d'eau considérée est atteint. Aucun usage sensible n'est recensé.	<b>Modéré</b>
<b>Air</b>	La commune de Dreux est définie comme zones sensibles pour la qualité de l'air. L'indice de la qualité de l'air de Dreux est en moyenne de 3 (sur 10) sur les 7 années d'historique, ce qui signifie une qualité de l'air bonne. La pollution atmosphérique dans l'environnement du site est liée essentiellement à son trafic routier sur les voies environnantes et aux polluants atmosphériques franciliens acheminés par les vents.	<b>Fort</b>
<b>Odeur</b>	L'ensemble du secteur d'étude bénéficie d'un bruit de fond olfactif caractéristique des zones péri-urbaines amplifié par les activités y étant pratiquées (agricole, industrielle et station d'épuration principalement). Le trafic routier sur la N12, et les autres routes situées à proximité peuvent générer ponctuellement des émissions olfactives de type gaz de combustion et composés organiques volatils.	<b>Faible</b>
<b>Bruit</b>	Les premières habitations sont localisées à environ 900 m à l'Ouest du site, derrière la zone industrielle des Châtelets Le site est localisé en limite du zonage de classement des infrastructures pour la N12 reliant Dreux à la région Parisienne. La partie Sud du site est affectée par le bruit de la N12 en journée selon les cartes stratégiques des grandes infrastructures.	<b>Modéré</b>
<b>Transport et trafic routier</b>	L'accès au site se fait à partir de la route de Paris et de la RN12. Il s'agit d'un axe important reliant Dreux à la région parisienne. Le site est desservi par un réseau viaire adapté.	<b>Faible</b>
<b>Vibrations</b>	Les sites industriels sont des sources potentielles de vibrations mais ces dernières ne sont pas ressenties au niveau du site. L'installation existante n'est pas source de phénomène vibratoire important.	<b>Faible</b>
<b>Emissions lumineuses</b>	Les rues desservant la zone d'activité du Parc de la Radio sont équipées d'éclairage public	<b>Négligeable</b>
<b>Rayonnement électromagnétiques</b>	Deux sources de rayonnements électromagnétiques de faible intensité sont présentes dans un rayon de 1 km autour du site.	<b>Faible</b>
<b>Le paysage</b>	Le terrain étudié est aujourd'hui constitué par le site industriel existant et de son parking. La présence de nombreux bâtiments freine rapidement le regard. Une sensation d'enclave apparaît ensuite par la présence d'une bande boisée entourant le Parc de la Radio, n'offrant aucune visibilité sur la Vallée de l'Eure et de la Blaise. Cet espace industriel se retrouve isolé, caché par le coteau boisé l'entourant.	<b>Faible</b>
<b>Les risques naturels</b>	Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Dreux. Ils concernent essentiellement les risques inondation, de coulées de boues et mouvements de terrain. Les terrains ne sont pas concernés par un risque naturel.	<b>Faible</b>
<b>CONTEXTE NATUREL</b>		
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaires</b>	L'APB le plus proche se situe à 34 km au Sud-Ouest du site. La RNN la plus proche est localisée à 45 km à l'Est. La première zone Natura 2000 est localisée à 500 m au Sud-Est du site. Il s'agit de la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552). Les terrains sont inclus dans le site Inscrite de la Vallée de l'Eure.	<b>Nulle directement, négligeable indirectement</b>
<b>Zonages patrimoniaux d'intérêt écologique</b>	La première ZNIEFF est localisée à 2 km à l'Est et concerne les « Pelouses de Cherisy et de Ravil. »	<b>Faible</b>

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</b>	D'après le SRCE de la région Centre, le site est inclus dans un corridor écologique potentiel pour les pelouses et lisières sèches sur sols calcaires et un corridor écologique potentiel pour les milieux humides. D'autres sous-trames sont également localisées à proximité des sites relatifs aux espaces boisés et cours d'eaux environnants (la Blaise et l'Eure). Localement, le projet concerne un site industriel existant, implanté au sein d'une zone d'activité. Les terrains ne sont donc pas propices aux échanges inter et extra spécifiques.	<b>Modéré d'un point de vue bibliographique, faible à l'échelle de la parcelle</b>
<b>Habitats floristiques et espèces végétales</b>	Aucun habitat recensé n'est classé comme habitat d'intérêt communautaire ou faisant l'objet d'un statut de protection ou de conservation particulier. Les milieux présents peuvent être qualifiés de banals.	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	Compte-tenu de l'état actuel du site et de la bibliographie disponibles, les terrains ne sont pas concernés par ce type d'habitats naturels.	<b>Faible</b>
<b>Espèces animales et habitats d'espèces</b>	Au regard de l'occupation et de l'usage actuel du site, les espèces pouvant utiliser les terrains sont communes.	<b>Faible</b>
<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>		
<b>Contexte urbanistique</b>	Les terrains sont inclus dans la zone UX du PLU, zone destinée à accueillir les activités économiques ou commerciales.	<b>Faible</b>
<b>Servitude(s)</b>	Le site est concerné par plusieurs servitudes : - inclus dans l'enceinte de sites inscrits et classés (AC2) relatif à Vallée de l'Eure. - Une servitude de type PM1 : « Servitudes des risques naturels » est recensée sur l'enceinte du site. Il s'agit de l'ancienne aire de lagunage de l'entreprise PHILIPS. Cette dernière a été curée et comblée suite à une pollution des sols et n'existe plus aujourd'hui. - servitude relative au chemin de fer T1, - servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique. T7. Aucun contrainte décrite dans le PLU ne concerne le site. Ces servitudes peuvent occasionner des contraintes en matière d'aménagement, d'accès et de sécurité.	<b>Modéré</b>
<b>Risques technologiques et industriels</b>	Vingt-trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur la commune de Dreux. Le premier site ICPE est localisé à 150 m au Sud (SODEXO). Le site n'est pas inclus dans un PPRT.	<b>Faible</b>
<b>Contexte communal et démographique</b>	La population communale de Dreux a connu une forte augmentation entre 1968 et 1990 pour finalement diminuer et stagner par la suite on constate un léger vieillissement de la population même si la catégorie des moins de 30 ans est la plus représentée avec 43% de la population de Dreux.	<b>Faible</b>
<b>Contexte économique</b>	La commune de Dreux, pôle industriel historique, accueille de nombreuses entreprises et artisans sur son territoire. Le Parc d'activité de la Radio, transformé récemment pour accueillir de nouvelles entreprises, constitue un atout économique au niveau local. Le projet vient s'insérer dans ce complexe et cette dynamique de renouveau.	<b>Fort</b>
<b>Environnement humain / santé</b>	Le site, déjà existant, est inclus dans une zone d'activités. Les premières habitations sont localisées à 900 m, derrière la Zone Industrielle des Châtelets	<b>Faible</b>
<b>Contexte agricole</b>	Aucun siège d'exploitation ne concerne le périmètre d'étude. Le site est déjà aménagé et n'est pas inclus dans une zone agricole.	<b>Faible</b>



Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Patrimoine culturel</b>	<p>Les monuments historiques inscrit ou classé sont localisés dans le centre-ville de Dreux. De fait, aucun périmètre de protection ou aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine n'intéresse la zone d'étude</p> <p>Aucun site archéologique ou de présomption archéologique n'est recensé sur la zone d'étude. Le site est inclus dans le site inscrit de la « Vallée de l'Eure ».</p> <p>La commune de Dreux est inscrite dans plusieurs aires d'Indications Géographiques Protégées (Porc de Normandie, Volailles de Houdan, Volailles de l'Orléanais, Volailles de Normandie).</p>	<b>Modéré</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<p>La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dans laquelle s'inscrit la commune de Dreux assure la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.</p> <p>Les déchets dangereux et non dangereux de l'activité existante sont récupérés par plusieurs entreprises spécialisées dans le traitement et le recyclage de ce type de déchets.</p>	<b>Faible</b>
<b>Les réseaux de viabilisation</b>	<p>Le site est desservi par les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité, téléphone...).</p>	<b>Faible</b>
<b>Unité de traitement des eaux usées domestiques</b>	<p>Le réseau d'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées de la zone sont collectées et dirigées vers la Station d'épuration intercommunale de Dreux qui dispose d'une capacité de traitement de 86 666 équivalent habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans la Blaise.</p> <p>La charge organique actuellement traitée est de l'ordre de 64% de la capacité nominale de la STEP sur l'année 2015. Ce taux est stable par rapport aux années précédentes.</p>	<b>Faible</b>

### 3.2. Incidence de l'installation sur l'environnement et mesures associées pour éviter, réduire voire compenser les effets négatifs

Le tableau ci-après :

- Récapitule les incidences de l'installation sur l'environnement en phase d'exploitation,
- synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement à enjeux,
- propose une évaluation des impacts résiduels au regard de la quantification des impacts préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées.

Tableau 5 : Tableau de synthèse de définition des impacts résiduels

Catégorie	Impacts en phase d'exploitation		Mesures visant à éviter et réduire	Impacts résiduels
	Nature des impacts	Quantification		
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>				
<b>Contexte climatique</b>	- Emissions de gaz à effet de serre par le déplacement des véhicules PL et VL sur site (< 10 véhicules) - Rejet atmosphérique lié au process (absence de substance pouvant avoir un impact sur la couche d'ozone)	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Se conformer à la réglementation en vigueur ⇒ Suivi des rejets atmosphériques liés au process ⇒ Mesures correctives potentielles si dépassement des seuils réglementaires	<b>Négligeable</b>
<b>Eaux superficielles</b>	- Augmentation des débits de pointe des cours d'eau - Rejets de matière polluante de façon chronique dans le milieu récepteur - Installation pouvant induire des pollutions accidentelles (produits chimiques, bains de traitement, déchets dangereux)	<b>Impact modéré</b>	⇒ Présence d'une chambre de dessablage sur domaine public avant rejet ⇒ Présence d'une vanne de confinement en bout d'antenne hydraulique dédiée à l'ensemble de la zone d'activité ⇒ Suivi de la qualité du rejet de la zone d'activité	<b>Faible</b>
<b>Eaux souterraines</b>	- Aucun rejet dans l'aquifère - Site à 90% imperméabilisé	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>
<b>Air</b>	- Emissions de gaz à effet de serre par le déplacement des véhicules PL et VL sur site (dioxyde d'azote) - Rejet atmosphérique lié au process (absence de substance pouvant avoir un impact sur la couche d'ozone)	<b>Impact faible</b>	⇒ Réduction de la vitesse sur le site ⇒ Aménagement de zones de circulation et de stationnements PL/VL ⇒ Arrêt des moteurs PL lors des opérations de chargement – déchargement (consigne) ⇒ Collecte et canalisation des rejets des fours de fusion par une cheminée débouchant en toiture ⇒ Collecte et canalisation des rejets de la chaîne de démetalisation par un extracteur débouchant en façade Nord du bâtiment ⇒ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de rejet atmosphérique ⇒ Suivi des rejets atmosphériques liés au process ⇒ Mesures correctives potentielles si dépassement des seuils réglementaires ⇒ Engins de manutention à motorisation électrique En projet : ⇒ Remise en service la tour de lavage raccordée à la chaîne de démetalisation ⇒ Raccordement des broyeurs à un dépoussiéreur depuis une captation à la source	<b>Faible</b>
<b>Bruit</b>	- Des nuisances sonores seront générées par : • Les déplacements des véhicules (VL & PL) • Les broyeurs localisés dans le bâtiment - Absence d'habitation à moins de 900 m du site	<b>Impact faible</b>	⇒ Se conformer à la réglementation en vigueur ⇒ L'activité de l'établissement est principalement réalisée à l'intérieur des bâtiments constituant une barrière efficace d'atténuation des bruits ⇒ Cabine d'isolation acoustique sur le broyeur n°2 ⇒ Quais dirigée vers des zones non habitées ⇒ Aménagement du site et plan de circulation permettant de limiter les manœuvres de PL et VL	<b>Faible</b>
<b>Paysage</b>	Le site est existant et intégré dans une zone d'activité.	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>
<b>MILIEU NATUREL</b>				
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaires</b>	Le site n'est pas inclus dans une telle zone. Le premier site NATURA est localisé à 500 m de l'installation.	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	- Site localisé dans une zone d'activité - Artificialisation des milieux semi-naturels - Perturbation potentielle des déplacements et des échanges intra et interspécifiques (déplacements de véhicules, artificialisation) au droit du site.	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>
<b>Habitats naturels, espèces végétales et animales</b>	Site existant - Habitats banals abritant une faune et une flore ubiquiste	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>
<b>MILIEU HUMAIN</b>				
<b>Environnement humain / santé</b>	- Distance importante entre les habitations existantes et les nuisances sonores générées par les équipements et les déplacements des véhicules - Rejets atmosphériques liés au process	<b>Impact modéré</b>	⇒ Cf. mesures Air et Bruit ci-dessus	<b>Faible</b>
<b>Servitudes d'utilité publique et PPRT</b>	- Site existant ayant pris en compte les servitudes. - Activité compatible avec le PLU - Site en dehors d'un PPRT	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>

Catégorie	Impacts en phase d'exploitation		Mesures visant à éviter et réduire	Impacts résiduels
	Nature des impacts	Quantification		
<b>Gestion des déchets</b>	- Filières déjà en place	<b>Impact faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Respect de la réglementation en vigueur</li> <li>⇒ Recherche des filières de valorisation de proximité</li> <li>⇒ Suivi des registres de déchets (DD et DND)</li> <li>⇒ Tri sélectif des déchets</li> <li>⇒ Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri sélectif</li> <li>⇒ Traitement des bains de démetalisation par évapoconcentrateur</li> </ul> En projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pré-traitement des bains par une unité de décyanuration qui, couplée à l'évapoconcentrateur, permettra de diminuer la dangerosité des déchets produits</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Transport et trafic routier</b>	- Pas d'augmentation significative du trafic - Moins de 10 véhicules /jours	<b>Impact négligeable</b>		<b>Négligeable</b>

### 3.3. Mesures de suivi

Pour garantir l'application des mesures de protection de l'environnement en phase d'exploitation évoqué précédemment, il convient de prévoir un suivi environnemental. Il permettra de contrôler la conformité du programme d'aménagement et de connaître ses effets réels sur l'environnement.

Les résultats du suivi fourniront également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Les différentes mesures identifiées précédemment sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 6 : Mesures de suivi en phase exploitation**

Thème	Mesure de suivi	Périodicité
Entretien général du site	Opérations de nettoyage et d'entretien du site	Hebdomadaire
	Espaces verts	Mensuelle (printemps – été)
Equipements	Engins de levage	Semestrielle
	Balances (métrologie)	Annuelle
	Groupes froids (étanchéité)	Annuelle
	Portes automatiques	Semestrielle
	Installations électriques	Annuelle
Eau	Consommation eau potable	Suivi mensuel (m <sup>3</sup> )
	Contrôle du disconnecteur et du clapet de distribution	Annuelle
	Surveillance des rejets d'Eaux Pluviales (toitures et voiries), sur les paramètres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pH</li> <li>• Température</li> <li>• Matières en suspension</li> <li>• DCO / DBO5</li> <li>• Hydrocarbures totaux</li> </ul>	Annuelle dans le cadre du suivi afférent au rejet de l'ensemble du Parc d'Entreprises
Air	Surveillance des rejets atmosphériques. <b>Fonderie</b> , sur les paramètres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poussières</li> <li>• Métaux : Au, Ag, Pd, Pt,..</li> <li>• NOx, SOx</li> </ul> <b>Chaîne démétalisation</b> , sur les paramètres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• NH<sub>3</sub></li> <li>• HCN, CN</li> <li>• Métaux : Au, Ag, Pd, Pt,..</li> <li>• Alcalinité/Acidité</li> <li>• NOx, SOx</li> <li>• Poussières</li> <li>• COVNM</li> </ul>	Semestrielle pendant les 2 premières années puis annuelle si les résultats sont conformes
Bruit	Campagne de mesures acoustiques en limite de propriété et ZER	Triennale
Déchets	Identification, Admission et Registre des déchets réceptionnés	A chaque réception de déchets + Bilan annuel
	Registre des déchets dangereux	A chaque expédition de déchets dangereux (BSDD) + Bilan annuel
	Registre des déchets non dangereux	Bilan annuel
Energie	Relevé de consommations (électricité, eau)	Mensuelle
Sécurité	Alarme intrusion	Annuelle
	Alarme incendie	Annuelle
	Vidéo surveillance	Annuelle
	Extincteurs	Annuelle
Exercices	Bornes incendie	Annuelle (Parc d'Entreprises de La Radio)
	Incendie	Semestrielle
Exercices	Pollution	Annuelle



### 3.4. Articulation du projet avec les plans, schémas, programmes et documents de planifications existants

Après analyse exhaustive des différents plans, schémas, programmes et documents de planification existants et pertinents dans le contexte de l'étude, il a été conclu que le projet :

- n'est pas visé par les actions présentées dans le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 ;
- est compatible avec les actions de prévention du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux de la région Centre-Val de Loire (2009-2019) ;
- est compatible avec les objectifs fixés dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Eure-et-Loir (2011-2021).

## 4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

### 4.1. Nature des risques

Les produits stockés sur le site CHIMIE CIRCUIT de Dreux (28) sont de plusieurs types :

- les déchets entrants de différents types : déchets non dangereux (DEEE, déchets de métaux, circuits imprimés, ...) et des déchets dangereux (boues ou bain de traitement de surfaces, ...),
- les déchets sortants issus des process de valorisation des déchets (plastiques, métal, boues ou bain de traitement),
- les produits finis considérés comme des matières premières secondaires, s'agissant de déchets ayant subi des étapes de traitement et valorisation. Ils se présentent sous forme de lingots, de barres ou de bande de métal précieux : Or, Argent, Platine, Palladium, Rhodium, etc., ...).
- les produits chimiques nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets réceptionnés.

Le danger inhérent à ces produits est principalement lié à leurs propriétés et est donc :

⇒ **Le Risque de pollution du milieu récepteur** en cas de déversement accidentel de produits dangereux.

L'absence de stockage de matières combustibles en quantités significatives (faible potentiel calorifique), permet de ne pas redouter un risque d'incendie généralisé du site.

De même, l'absence de produits inflammables en quantité importante (liquide ou gaz) et de poussières de matières combustibles, permet de ne pas redouter un risque d'explosion.

Enfin, les potentielles émissions toxiques générées par le fonctionnement de la chaîne de démétalisation composée notamment de bain cyanurés, correspond à une situation chronique étudiée dans le cadre de l'étude d'incidence jointe à la présente demande d'autorisation environnementale.

Au regard de l'accidentologie du secteur, et de l'analyse de risques menée dans le cadre de l'étude de dangers, des mesures compensatoires de prévention et de protection mises en œuvre, un seul scénario a été retenu comme majeur en raison des risques potentiels pour les riverains et l'environnement du site, et a ainsi fait l'objet d'investigations complémentaires. Ce scénario est le suivant :

⇒ **Sc. 1 : Déversement de produits dangereux dans l'environnement**

Le tableau suivant récapitule les éléments constituant le risque majeur présenté par l'établissement.

**Tableau 7 : Synthèse des phénomènes dangereux**

N° du scénario	Intitulé	Probabilité	Type d'effets	Effets sur les écosystèmes	Effets sur les ressources	Cinétique
Sc. 1	Pollution du milieu naturel par déversement accidentel de produits	Très improbable (D)	Toxiques	Désastreux	Modérés	Lente

## 4.2. Mesures de réduction des risques

Nous avons évoqué ci-dessus les différentes formes que pourrait prendre un accident sur le site de la société CHIMIE CIRCUIT à Dreux (28).

Toutefois, la probabilité d'apparition de ces accidents reste faible en raison des mesures prises en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur le site. Ces dernières montrent par ailleurs une réelle prise en compte de ces aspects par la direction.

### Les principaux moyens de prévention sont :

- ◆ Formations et compétence du personnel en matières de risques au poste de travail, de manipulation et de manutention de produits à risques, et de travail en zones à risques particuliers.
- ◆ Consignes d'exploitation et de sécurité.
- ◆ Autorisation de conduite des conducteurs d'engins.
- ◆ Contrôles réguliers des équipements de sécurité, des installations et des produits (installations électriques, équipements de sécurité, engins de manutention et de levage, moyens de lutte incendie...).
- ◆ Eloignement des tiers et des activités à risques.

### Les principaux moyens de protection sont :

- ◆ Réseau de bornes incendie privées normalisées du Parc d'Entreprises délivrant a minima 60 m<sup>3</sup>/h sous une pression de 1 bar.
- ◆ Extincteurs mobiles en nombre et qualité répondant aux exigences du Code du Travail.
- ◆ Chaîne de démétalisation sur rétention de volume adapté.
- ◆ Stockage des produits et déchets sur rétention, produits absorbants à disposition et kit anti-déversement, afin de confiner tout déversement accidentelle de produits.
- ◆ Site accessible aux pompiers.

Dans un souci d'amélioration continue, l'exploitant envisage de mettre en place les dispositifs suivants afin de réduire la gravité et garantir l'absence d'effets :

- Mise en place de dispositifs d'obturation des réseaux EP (batardeaux, plaques d'obturation) lors de chaque opérations de chargement / déchargement de produits ou déchets liquides depuis la porte sectionnelle en façade Nord du bâtiment C1,
- Déploiement de dispositifs d'obturation des réseaux EP (batardeaux, plaques d'obturation) en cas de déversement accidentel en-dehors des capacités de rétention.

**En conclusion, par les dispositions constructives, l'organisation interne de la sécurité, les équipements et les moyens mis en œuvre, l'établissement CHIMIE CIRCUIT assure un niveau de sécurité significatif vis-à-vis des tiers et de l'environnement pour l'exploitation de l'ensemble de son site implanté au sein du Parc d'Entreprises de La Radio sur la commune de Dreux (28).**